



Conditions Générales

1. Objet du contrat

Les présentes Conditions Générales (ci-après «CG») ont pour objet de régir les rapports entre le client/la cliente (ci-après «client») et QR Pay Sàrl (ci-après «QR Pay») dans le cadre de la vente des logiciels édités par cette dernière ainsi que dans la vente des différents services et marchandises.

2. Adhésion aux Conditions Générales

En confirmant sa commande, le client adhère automatiquement aux présentes CG dont il reconnaît avoir pris connaissance dans leur intégralité. Lors d'une commande sans confirmation préalable, le client a la responsabilité de s'informer sur les CG. La marchandise ainsi que les services commandés par téléphone, par email, emportés de nos locaux ou d'un point de vente extérieur sont assimilables à une vente sans confirmation préalable. Tout internaute peut prendre connaissance des CG sur www.qr-pay.ch. Ces CG pouvant faire l'objet de modifications, les conditions applicables sont celles en vigueur à la date de passation de votre commande.

3. Logiciel

Le site www.qr-pay.ch met à disposition des clients un logiciel avec différents types d'abonnements pouvant être livrés à la suite d'une procédure de commande. L'annulation d'une commande de logiciel doit se faire le même jour par email avec accusé de réception. Le client prend en charge les frais éventuels d'annulation. Les services d'installation, de mise en service, de maintenance, ainsi que les formations et l'assistance technique sur site ne sont pas compris dans le prix des produits.

4.1 Abonnement

QR Pay offre plusieurs types d'abonnement et peuvent être facturés mensuellement ou annuellement. Un rabais est accordé sur les abonnements annuels. Les types d'abonnements ainsi que les prix peuvent être consultés sur www.qr-pay.ch.

En cas de retard de paiement d'un abonnement, QR Pay se réserve le droit de bloquer temporairement l'abonnement jusqu'à la réception du paiement et de facturer des frais éventuels pour la réactivation de celui-ci.

4.1 Abonnement mensuel

Les abonnements mensuels sont valables pour une période initiale de trois mois calendaires consécutifs. Après cette période, ils se poursuivront par périodes de renouvellement mensuelles consécutives, sauf dénonciation notifiée par l'une des parties par écrit, en respectant un préavis d'un mois précédant le commencement de la période de renouvellement suivante et pour la fin d'un mois.

4.2 Abonnement annuel

Les abonnements annuels sont valables pour une période initiale de douze mois calendaires consécutifs. Après cette période, ils se poursuivront par périodes de renouvellement annuelles consécutives, sauf dénonciation notifiée par l'une des parties par écrit, en respectant un préavis de trois mois précédant le commencement de la période de renouvellement suivante et pour la fin d'un mois.

4.3 Assistance à distance

La télé-assistance au moyen d'un système permettant d'accéder à l'ordinateur d'un client de manière distante est réservée à des cas particuliers. L'accès à distance à l'ordinateur du client doit être accepté à chaque session et aucune possibilité ultérieure de connexion n'est possible sans une demande du client. Elle inclut les services suivants via un abonnement payant : - le diagnostic de pannes; - la démonstration ou reproduction de pannes ou la résolution de celles-ci; - la solution donnée par email n'est pas suffisamment explicite ou difficile à réaliser selon le jugement des techniciens de QR Pay; - modification simple de mise en page: ajout d'un logo, déplacement et/ou suppression de champs. Les prestations suivantes ne font partie d'aucun abonnement de maintenance : - les modifications complexes de mise en page: ajout de champs, ajout de plusieurs logos; - les configurations système (Windows, imprimante, etc); - l'importation de données; - les formations par télé-assistance. Vous pouvez demander une offre afin d'obtenir les services ci-dessus sur mesure.

5. Prix et conditions de paiement

Tous les prix publiés dans les catalogues sont exprimés en francs suisses, hors taxes et hors frais de conditionnement et de port. Il sera ajouté au prix proposé le taux de TVA en vigueur au jour de la date de la facture. Les prix mentionnés sur le site www.qr-pay.ch sont valables au moment de la commande, sous réserve de toute modification. La livraison des marchandises s'effectue à partir des locaux de QR Pay. Les frais de conditionnement et de port sont facturés en sus.

6. Garantie de la marchandise et responsabilité

Le client n'est pas autorisé à céder ses droits vis-à-vis de QR Pay, ni à transférer à des tiers, de manière totale ou partielle, les droits et obligations résultant de ses contrats avec QR Pay sans son consentement écrit. Sous réserve de frais applicables. Ces dispositions s'appliquent également aux droits de garantie. Le client prend connaissance que les logiciels ne peuvent pas toujours être livrés sans défaut du fait de leur complexité et de leurs possibilités d'applications multiples. De plus, QR Pay ne prend aucun engagement de compatibilité. QR Pay décline toute responsabilité pour des dommages que le client pouvait éviter en prenant les dispositions adéquates, comme par exemple la sauvegarde des données et des programmes, une formation logicielle suffisante, et des informations de compatibilité prises avant l'achat du produit. QR Pay décline toute responsabilité en cas de perte ou de destruction des données du client, une sauvegarde régulière des données du client est donc conseillée. Toute réparation liée au logiciel/mises à jour, à une mauvaise configuration, ou à un manque de compatibilité entre les différents éléments, est facturée. QR Pay est autorisé à faire effectuer par des tiers des prestations dues au client. En aucun cas, QR Pay ne garantit que le service d'assistance technique réponde à une requête ou une demande particulière. Les interventions techniques, y compris la correction ou la modification de données, ne sont pas soumises à l'obligation de résultat. QR Pay n'est pas responsable pour les dommages dus à la défaillance de l'assistance technique. QR Pay n'assume aucune responsabilité en cas de perte de données, de modification du système du client, avant, durant ou après l'intervention de l'agent de support. Le client est le seul responsable d'avoir effectué les sauvegardes nécessaires avant toute intervention. Aucune prétention de dédommagement ne peut être exigée suite à une intervention technique d'un agent de support, quelle que soit l'intervention.

7. Propriété intellectuelle

QR Pay se réserve les droits de propriété et d'auteurs pour toute illustration, tout dessin, tout calcul et tout autre document. Le client devra obtenir le consentement de QR Pay avant de transférer un de ces éléments à des tiers. Le client s'engage à avertir QR Pay de toute accusation de violation du droit de la propriété portée par des tiers et en rapport avec le logiciel fourni.

8. Protection des données

Les informations et données des clients sont nécessaires à la gestion des commandes et aux relations commerciales. QR Pay peut être amené à informer ses clients par email de la disponibilité des mises à jour des logiciels ou des nouveaux services. QR Pay respecte les dispositions de la loi suisse sur la protection des données, ainsi que de toutes normes s'y rapportant lors de la collecte, du traitement et de l'utilisation de données personnelles. Les données client recueillies, suite à des commandes, seront exclusivement utilisées de manière interne à des fins statistiques. Aucune information n'est transmise à d'autres sociétés. Toute information client à laquelle QR Pay a accès, suite à une intervention technique, d'une correction de données ou d'une adaptation d'un mandat, est traitée de manière confidentielle, et rendue accessible aux seuls collaborateurs en charge de la mission. Tous les collaborateurs qui, par leur activité à QR Pay, ont accès à des données client, sont tenus de les traiter de manière confidentielle, de ne pas les transmettre ni les communiquer à des tiers. Une fois la prestation fournie, QR Pay retourne au client ou détruit tout support de données confié. Le client reconnaît approuver cette utilisation de ses données.

9. Service clientèle

Le client est responsable d'annoncer ses modifications d'adresses postales, adresses email et numéros de téléphone auprès de QR Pay afin de s'assurer d'obtenir les informations transmises. En cas de problème lié à l'utilisation du logiciel, le client est invité à contacter le Support technique de QR Pay par email : support@qr-pay.ch. QR Pay s'efforce de satisfaire tous ses clients et encourage les réactions et les demandes d'amélioration. Elle reste à disposition par email. Il ne sera toutefois pas répondu à des propos menaçants, diffamatoires, provocants, contraignants ou tout autre écrit pouvant entraîner une responsabilité civile ou pénale.

10. Dispositions finales

Dans le cas d'une offre et/ou d'une vente de biens, les CG applicables sont celles valables au moment de la conclusion du contrat. Au cas où l'une des dispositions des présentes CG serait déclarée contraire à la loi ou de toute autre manière légitimement inexécutable, cette clause sera déclarée nulle et non avenue sans qu'il en résulte la nullité de l'intégralité des présentes CG. La disposition invalide ou irréalisable serait alors remplacée par une disposition dont le contenu s'en rapproche au maximum. Tout litige découlant du présent contrat est soumis au droit suisse. A défaut d'accord à l'amiable, le for se situe au Tribunal de Neuchâtel. Les présentes CG sont valables dès le 1er mai 2020.